

COMMUNE DE LARRA

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 10/02/2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 13/02/2025. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'État, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 2 750 640,78 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 65% des dépenses de gestion des services de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 2 625 751,15 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (1 012 251,00 € en 2024)
- Les dotations versées par l'État (478 540,48€ en 2024)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (225 000 € en 2024)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	1 864 188,39	0,00	0,00	2 625 751,15	0,00	0,00	2 625 751,15	2 625 751,15
011	Charges à caractère général (3)	493 675,00	0,00	0,00	467 500,00	0,00	0,00	467 500,00	467 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 034 425,75	0,00		1 155 200,00	0,00		1 155 200,00	1 155 200,00
014	Atténuations de produits	5 486,74	0,00		3 495,11	0,00		3 495,11	3 495,11
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6566) (3)	126 805,48	0,00	0,00	139 049,42	0,00	0,00	139 049,42	139 049,42
6566	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 660 392,97	0,00	0,00	1 765 244,53	0,00	0,00	1 765 244,53	1 765 244,53
66	Charges financières	21 500,00	0,00		15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00		2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 822,54			53 129,22	0,00		53 129,22	53 129,22
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	31 322,54	0,00	0,00	70 629,22	0,00		70 629,22	70 629,22
	Total des dépenses réelles	1 691 715,51	0,00	0,00	1 835 873,75	0,00	0,00	1 835 873,75	1 835 873,75
023	Virement à la section d'investissement	120 007,28			735 536,76	0,00		735 536,76	735 536,76
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	52 465,60			54 340,64	0,00		54 340,64	54 340,64
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	172 472,88			789 877,40	0,00		789 877,40	789 877,40
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								2 625 751,15

RECETTES

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	1 885 100,83	0,00	1 876 175,48	0,00	1 876 175,48
013	Atténuations de charges (2)	25 000,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	276 800,00	0,00	225 800,00	0,00	225 800,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	145 376,32	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
731	Fiscalité locale	956 403,00	0,00	1 020 735,00	0,00	1 020 735,00
74	Dotations et participations (2)	449 721,51	0,00	478 540,48	0,00	478 540,48
75	Autres produits de gestion courante (2)	32 000,00	0,00	58 800,00	0,00	58 800,00
	Total des recettes de gestion des services	1 885 100,83	0,00	1 876 175,48	0,00	1 876 175,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	1 885 100,83	0,00	1 876 175,48	0,00	1 876 175,48
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					874 465,30
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					2 750 640,78

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 : les taux de TFPB et TFPNB sont de 0,3 points pour arrondir l'augmentation des bases (+1,7%) à 2,00 %. La THRS est augmentée mais dans la limite donnée par le principe de liaison des taux.

- concernant les ménages

	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	42,60 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	73,97%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale	15,33 %

d) Les dotations de l'État

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 421 547

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES

DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	2 411 502,74	502 990,85	0,00	1 365 032,71	0,00	0,00	1 365 032,71	1 868 023,56
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	7 560,00	0,00	24 900,00	0,00	0,00	24 900,00	32 360,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	33 850,71	0,00	0,00	14 150,71	0,00	0,00	14 150,71	14 150,71
21 Immobilisations corporelles	142 930,60	11 053,41	0,00	267 700,00	0,00	0,00	267 700,00	298 753,41
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 893 921,13	420 373,26	0,00	837 000,00	0,00	0,00	837 000,00	1 257 373,26
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	64 004,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 004,18
Total des dépenses d'équipement	1 880 502,74	502 990,85	0,00	1 163 650,71	0,00	0,00	1 163 650,71	1 666 641,56
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	531 000,00	0,00		115 000,00	0,00		115 000,00	115 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	531 000,00	0,00	0,00	117 400,00	0,00	0,00	117 400,00	117 400,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	2 411 502,74	502 990,85	0,00	1 281 050,71	0,00	0,00	1 281 050,71	1 784 041,56
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			83 982,00	0,00		83 982,00	83 982,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			83 982,00	0,00		83 982,00	83 982,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								99 405,97

RECETTES

RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	2 185 381,60	845 570,13	1 121 859,40	0,00	1 967 429,53
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 234 097,90	845 570,13	3 000,00	0,00	853 570,13
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaires)	548 466,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	1 782 562,90	845 570,13	8 000,00	0,00	853 570,13
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	230 345,82	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	230 345,82	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	2 012 908,72	845 570,13	248 000,00	0,00	1 093 570,13
021 Virement de la section de fonctionnement	120 007,28		735 336,76	0,00	735 336,76
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	52 465,60		54 340,64	0,00	54 340,64
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		83 982,00	0,00	83 982,00
Total des recettes d'ordre	172 472,88		873 659,40	0,00	873 659,40
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					0,00

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Pumptrack
- Jardin public
- Aménagement de la place Pontich

d) Les subventions d'investissements: la commune sollicite systématiquement des financements auprès de ses partenaires institutionnels traditionnels, à savoir

- de l'État :
- de la Région :
- du Département :

L'objectif recherché est un taux de financements par les partenaires de 60% minimum.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Tableau de synthèse

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 365 032,71	1 121 859,40
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	502 990,85	845 570,13
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 99 405,97	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 967 429,53	1 967 429,53
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 625 751,15	1 876 175,48
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 874 465,30
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 625 751,15	2 750 640,78
TOTAL DU BUDGET (4)		4 593 180,68	4 718 070,31

b) Principaux ratios

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	827,34
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	845,60
3	Dépenses d'équipement brut / population	744,70
4	Encours de dette / population (2) (3)	428,73
5	DIGF / population	189,97
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	62,92 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	103,98 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	88,08 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	50,71 %
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	2,15 %

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Larra le 11/02/2025

Le Maire,
Jean-Louis MOIGN

